

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Kim Tremblay-Cliche

<https://www.cadre21.org/membres/0fbc10057347b1457183ec4a>

Date d'obtention : 2023-10-16 21:13:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsqu'un ado rapporte un échange d'images intimes, ouvrir la trousse et suivre la procédure.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

j'éviterai de trop questionner à ma façon et j'utiliserai les questionnaires de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois refuser de voir les images, informer la police rapidement si les gestes apparaissent malveillants et je ne peux intervenir avec la trousse SEXTO si c'est avec qqn qui n'est pas un adolescent.